

ABONNEMENTS

1 an 8 mois 3 mois
fr. 8 - 4 - 2
Lors de ville ou par la poste
dans toute la Suisse . . . 9 - 4 50 2 25
A l'étranger (Union postale),
envoi quotidien . . . 25 - 12 50 6 25
Abonnement aux bureaux de poste, 10 ct. en sus
Changement d'adresse, 50 ct.

Administration et Abonnements:
WOLFRATH & SPERLÉ
Imprimeurs-Éditeurs

La vente au numéro a lieu:
Bureau du Journal, kiosques, libr. Mollet, gare J.-S.,
par les porteurs et dans les dépôts

LES MANUSCRITS NE SONT PAS RENDUS

FEUILLE D'AVIS DE NEUCHÂTEL

BUREAUX: 1, Temple-Neuf, 1

Il n'est pas tenu compte
des lettres non affranchies ou anonymes.
On s'abonne à toute époque.

VIGNOBLE NEUCHÂTELOIS

RÉSUMÉ DES NOUVELLES

Journal d'annonces paraissant tous les jours, excepté le Dimanche

REDACTION: 6, Concert, 6
Les annonces reçues avant 3 heures
(grosses annonces avant 11 h.)
paraissent le lendemain.

ANNONCES

Caractère des annonces: corps 8.
Du canon: 1^{re} insertion, 1 à 4 lignes 50 ct.
4 et 5 lignes . . . 55 ct. 6 et 7 lignes 75 »
8 lig. et plus, 1^{re} insert. la lig. ou son espace 1 0 »
Insert. suivantes (répétition) » 8 »
Avis tardifs, 20 ct. la lig. ou son espace, min. 1 ct.
Avis mortuaires, 15 ct. la lig. » 1^{re} insert. » 2 »
» répétition, 14 lignes ou son espace 10 ct.
De la Suisse et de l'étranger:
15 ct. la ligne ou son espace, 1^{re} insert. min. 1 ct.
Avis mortuaires, 20 ct. la lig. 1^{re} insert. » 3 »
Rédactions, 30 ct. la lig. ou son espace, min. 1 »
Mots abrégés non admis.
Lettres noires, 5 ct. la ligne en sus, généralement
depuis 50 ct.; — une fois pour toutes
Adresse au bureau: 50 ct. au minimum.
BUREAU DES ANNONCES:
1, Rue du Temple-Neuf, 1
Autant que possible, les annonces
paraissent aux dates prescrites; en cas contraire,
il n'est pas admis de réclamation.
TÉLÉPHONE 207

PUBLICATIONS COMMUNALES
COMMUNE DE NEUCHÂTEL
PERMIS DE CONSTRUCTION
Demande de la Société Immobilière
des Sablonns, de construire une maison
locative double, au faubourg des Sa-
blons, côté sud.
Plans déposés, jusqu'au 6 février, au
bureau des Travaux publics, Hôtel
municipal, 1^{er} étage.

IMMEUBLES A VENDRE
A VENDRE
à Thélève, une belle
Maison
avec jardin; très bien située: 7 cham-
bres, cuisine, remise, écuries et granges.
Adressez les offres sous chiffre H. 114 N.
à Haasenstein & Vogler, Neuchâtel.

Pour 2,000 fr.
à vendre 5 vignes (ensemble 7 ouv.) sises
dans différents territoires. Cas échéant,
ventes séparées. — S'adresser à Ed.
Peltipierre, notaire, 8, rue des Epan-
cheurs, Neuchâtel, ou à André Vuithier,
notaire, à Peseux.

VENTES AUX ENCHÈRES
Vente de Bois
Mercredi 3 février 1904, la commune
de Bevaix vendra par enchères publiques,
dans le bas de sa forêt, les bois suivants:
9160 fagots d'éclaircie,
20 stères hêtre,
53 stères sapin,
8 tas de perches,
4 billons de sapin et
2 lots de dépouille.
Rendez-vous à l'entrée de la Forêt de
Charcotet, à 8 1/2 h. du matin.
Bevaix, 28 janvier 1904.
Conseil communal.

ANNONCES DE VENTE
Pour cause de transformations on offre
à vendre en bloc ou en détail:
3 poeles en castelles, rectangulaires,
dont deux en couleur, de 1 m. sur 0.70
sur 2 m. 05, et de 1 m. sur 0.40 sur 2 m. 16,
et un blanc, uni, de 0 m. 73 sur 0.47 sur
1 m. 74, tous trois en parfait état de
conservation; plus 1 poele circulaire
à enveloppe métallique, et 2 poeles
calorifères pour corridors.
S'adresser pour visiter, cité de l'Ouest 2,
au rez-de-chaussée, et pour traiter à
M. Alfred Rychner, architecte.

A vendre
une jolie voiture légère avec capote et
un break usagé. S'adresser à A. Moari,
soier, Colombier. V 77 N

GUYE-ROSSELET
Articles de sport et voyages
(Parapluies)
TREILLE 8
Skis suisses et norvégiens
Skis pour débutants
Bonnets, Guêtres, Bandes
Chaussures, Gants norvégiens
Patins Merkur 1^{er} à fr. 4, 6 et 9.50
Luges de Davos, Guides-luges, Crampons, Raquettes
Catalogue à disposition, gratis

BOIS SEC
Tourbe malaxée et autre
ANTHRACITE - HOUILLES - COKES - BRIQUETTES
CHANTIER PRÊTRE

BOULANGERIE MOREAU
Faubourg de l'Hôpital
BEURRE DE TABLE
à partir du 1^{er} février

GRANDE BRASSERIE DU PONT
SAINT-IMIER
M. F. LANDRY-GROB, Neuchâtel
Bière Pilsen en fûts et en bouteilles
Médailles d'or: (H. 6430 J.)
Tunis 1893 — Bruxelles 1893 — Genève 1896

VINS DE BORDEAUX
1900 1899
Palus 155 fr. 160 fr.
Côtes de Saint-Lombès 165 » 185 »
Médoc Saint-Julien 255 » 280 »
Saint-Emilion 280 » 330 »
La barrique de
225 litres, rendue franco
à domicile.
Prix-courant à disposition. — S'adresser à José Saco, gérance de domaines et
de vignes, 23, rue du Château.

EN FEVRIER
19^{me} GRANDE VENTE ANNUELLE
de
BLANC
en Février
Occasions remarquables en bonnes Toiles à très bon marché
ALFRED DOLLEYRES, 2, Rue du Seyon
HALLE AUX TISSUS - NEUCHÂTEL

A VENDRE
un lit à une personne, usagé mais encore
en bon état. — S'adresser Collégiale 2

PAYOT & C^{ie}, Editeurs
LAUSANNE H 3048 L
Vient de paraître:
PERNETTE
par Édouard BOU
Un volume in-16 . . . Fr. 3.50

A remettre à Genève
bon et ancien hôtel, ayant magnifique
clientèle, 30 chambres, occasion unique.
Pour renseignements écrire à M. David,
20, rue Saint-Jean, Genève.

VACHE
Belle et bonne jeune vache à vendre,
portant son deuxième veau S'adresser à
Louis Calame, à Montezillon.

SALAMI
nouveau vrai Milanais
Au magasin de Comestibles
SEINET FILS
Rue des Epancheurs, 8

Nous donnons la préférence au
Chocolat Sprüngli
tant pour la consommation
à la tasse qu'à la main.

PIANOS, HARMONIUMS
et autres instruments de musique
Pianos choisis des célèbres fabriques
Bechstein, Schiedmayer, Krauss,
Hirschfeld, etc.
ECHANGE — LOCATION — GARANTIE
Pianos et Harmoniums d'occasion
LUTHERIE ARTISTIQUE
Achat et vente de violons anciens
CORDES HARMONIQUES - RÉPARATIONS
LOUIS KURZ
7, Rue Saint-Honoré — NEUCHÂTEL

Gravier et sable
à vendre à de bonnes conditions. S'adres-
ser à M. Albert Chuat, jardinier, à Som-
bacour, Colombier.

Grand billard
recouvert à neuf billas et queues neu-
ves, à vendre d'occasion. S'adresser case
postale 10769, Yverdon.

2000 échalas
vendus à la hache, à vendre. Chatelard
n° 31, Peseux.

Le plus beau choix de
CHAUSSURES
se trouve à la
HALLE aux CHAUSSURES
Rue du Seyon
Th. Fauconnet-Nicoud.

PHOTOGRAPHIE
Amateurs et Professionnels
demandez notre catalogue
Comptoir, Terreaux 6, Neuchâtel.
ENVOI FRANCO

L.-F. LAMBELET & C^{ie}
17, faubourg de l'Hôpital, 17
NEUCHÂTEL

HOUILLE ET COKE
pour chauffage domestique
Houille morceaux,
Houille grosse braisette lavée,
Anthracite belge, 1^{re} qualité,
Anthracite Sainte-Amédée de
Blanzly.
Briquettes de lignite.
Petit coke lavé de Blanzly.
Coke lavé de Blanzly pour chauf-
frage central.
Grelats comprimés (boulets).
Briquettes perforées.
Prompte livraison à domicile
Expédition directe des mines par wagons
complets.
TÉLÉPHONE 139

Machines à Coudre
Spécialité, machines Phoenix
Machines Stella, Vértas,
Saxonia
A. PERREGAUX - Neuchâtel
Faubourg de l'Hôpital 1
Maison neuchâteloise, la plus
ancienne en Suisse.

H. BAILLOD
Fers
Rue des Epancheurs 4 & 6
Houille, Coke, Anthracite
Briquettes
FOURNEAUX A PÉTROLE
de divers systèmes
Fourneaux inextinguibles
POUR
COKE ET ANTHRACITE

Réparations d'horlogerie
Lunetterie et Bijouterie
SPÉCIALITÉ:
Pendules Neuchâteloises
Travail soigné, prompt
et garanti.
Se recommander.
PÉRET - PÉTER
9, Epancheurs, 9

MIEL
Beau MIEL coulé du pays, garanti pur
à 90 c., 1 fr. 10 et 1 fr. 20 le pot
(Les pots vides sont repris à 20 cts.)
Au magasin de Comestibles
SEINET FILS
Rue des Epancheurs, 8

ACHAT, VENTE, ÉCHANGE
DE
MONNAIES ET MÉDAILLES
A. JOBIN
Maison du Grand Hôtel du Lac
NEUCHÂTEL

AGRANDISSEMENTS
En tout format agrandissement de cli-
chés, d'après photographie ou cliché di-
rect. Échantillons à disposition. Prix très
modérés.
Paul CLOTTU
Mouins 25

BEURRE
A vendre 15 à 20 kilos de beurre, ga-
ranti pure crème, livrable chaque se-
maine. Prix très avantageux. S'adresser
à Louis Despland, laitier, Montalozet

TOURBE
A vendre de la bonne tourbe racineuse,
garantie bien sèche, à 18 fr. la bauche
de 3 m³, rendue à domicile. S'adresser à
A. Brauen, aux Ponts.

ON DEMANDE À ACHETER
On demande à acheter
une propriété avec jardin, à
proximité d'une gare, assez
vaste pour l'établissement d'un
pensionnat. Adressez les offres
au notaire Eug. Savole, aux
Verrières.

AU LOUVRE
X. KELLER-GYGER, rue du Seyon, NEUCHÂTEL
La grande vente annuelle du
BLANC
AU RABAIS, a commencé
pour faire de la place aux articles de printemps qui sont déjà en route
Occasions en Lingerie, Literie — Spécialités pour Trousseaux
Le 10 à 15 %
sur les Confections et Couvertures
et autres articles d'hiver

POUR CAUSE DE PROCHAIN DÉPART LIQUIDATION GÉNÉRALE

DE LA

Maison de Blanc Félix Ullmann Fils & C^{ie}

18, Rue du Seyon — NEUCHÂTEL — Grand'Rue, 9

Stock très important en Toiles et Linges de table, Literie, Rideaux, Guipure, etc., Cretonne meuble, Cotonnade, Flanelle laine, Flanelle coton, Lingerie prête, Tabliers, Tapis, Descentes de lit, Couvertures de laine et de lit, etc.

Les prix de liquidation sont marqués en BLEU au plus bas

il ne pourra donc être fait AUCUNE RÉDUCTION SUR CES PRIX-LÀ

VENTE UNIQUEMENT AU COMPTANT

18, Rue du Seyon

NEUCHÂTEL

Grand'Rue, 9

N.-B. — L'agencement du magasin et le mobilier sont à vendre.

MISE A BAN

Ensuite de permission obtenue, la Société de l'Immeuble du Gor met à ban les terrains qu'elle possède à l'Ecluse.

Mise à ban autorisée. Neuchâtel, 28 janvier 1904.

Le juge de paix, (Signé) MONTMOLLIN

SOCIÉTÉ

FABRIQUES RÉUNIES DE CÉRUSE, COULEURS ET PRODUITS CHIMIQUES, à GENÈVE

Les porteurs d'obligations de 500 francs de notre emprunt 4 1/2 %, sont informés qu'au tirage du 20 décembre 1903 les numéros ci-après sont sortis remboursables dès le 30 juin 1904:

Table with 2 columns: N° and Amount. Lists numbers 25 to 110 and their corresponding values.

Ces obligations cessent de porter intérêt à partir du 30 juin 1904 et seront payables à cette date, sans frais, chez MM. Barthoud & C^{ie}, et MM. Pury & C^{ie}, banquiers, à Neuchâtel (Suisse).

Genève, le 28 janvier 1904.

Le Conseil d'administration.

Brasserie Helvétia

CE SOIR

GRANDES REPRÉSENTATIONS

des incomparables

Marionnettes suisses

Comédies — Opérettes — Scènes militaires — Pièces comiques et morales SPECTACLE DE FAMILLE

Succès! - LA PETITE NELLY - Succès! PO-PAUL le plus petit acrobate du monde dans ses exercices d'équilibre et gymnastique.

Assurance sur la Vie

à termes et à vie entière. Rentes, dotation d'enfants et toutes combinaisons d'assurances à la Société mutuelle anglaise

"NORWICH UNION"

Direction pour la Suisse: à BERNE, rue-Préfecture 3.

Assurances conclues en Suisse: plus de 24 millions depuis l'année 1893

Assurances en cours au 30 juin 1903: 500 millions

Assurances nouvelles en 1902: 71 millions

La société étant entièrement mutuelle, tous les bénéfices reviennent aux assurés

Un jeune homme de 25 ans désirant assurer un capital de fr. 10,000 payé à lui-même dans 25 ans, ou immédiatement à sa famille en cas de décès pendant ces 25 ans, aurait à payer par année: Fr. 330. — en renonçant aux bénéfices; ou Fr. 375. — en participant aux bénéfices.

ASSURANCE D'ENFANTS

Exemple: Moyennant un versement annuel de fr. 184. — dès l'âge de 1 an, votre enfant sera assuré dès 21 ans, sans examen médical pour un capital de fr. 30,000. Police valable dans le monde entier, ou il pourra choisir une rente différée moyennant un versement annuel de fr. 165. — il pourra retirer à 21 ans un capital de fr. 5000. En cas de décès avant 21 ans les versements sont remboursés. Pour renseignements, prière de s'adresser à

F. DE REYNIER-SUCHARD NEUCHÂTEL

Jacques KISSLING

Neuchâtel, rue des Terreaux 5, 2^{me} étage, se recommande à ses amis pour reliures des revues de fin d'année 1903.

Ouvrage soigné

A remettre à Genève

Grand choix d'hôtels, cafés, brasseries, restaurants, pensions, etc., avec chiffres d'affaires prouvés et facilités de paiements. Remises de tous genres de commerces sérieux. Ventes et achats d'immeubles, villas, propriétés et terrains de bons rapports. S'adresser à M. Ferrier, régisseur, 5, rue Chapellanère, à Genève.

COURS DE CUISINE

Il est porté à la connaissance de l'honorable public de Neuchâtel qu'un cours de cuisine aura lieu, aux mois de février, mars et avril, si la participation est assez nombreuse.

La cuisine se fera sur des appareils au gaz de la fabrique suisse de Soleure. — Pour tous renseignements, s'adresser au sous-signé. Avec considération distinguée,

Henri DOLDER, chef de cuisine.

Salle Léopold-Robert

CHANT

Mademoiselle Louise DORET

a commencé ses cours et leçons particulières le jeudi. Inscriptions et renseignements chez M^{lle} Godet, magasin de musique, M^{me} Guye, pasteur, M^{me} de Montmolin-Mayor.

ATTENTION!

mérite la combinaison de valeurs à lots autorisées par la loi que chacun peut se procurer contre paiements mensuels de 4, 5, 8 ou 10 fr. ou au comptant, auprès de la maison spéciale soussignée. — Lots principaux de Fr. 200,000, 150,000, 100,000, 75,000, 50,000, 25,000, 10,000, 5,000, 3,000, etc., etc., seront tirés et les titres d'obligations seront remis successivement à l'acquéreur.

Pas de risque, chaque obligation sera remboursée pendant les tirages présents ou ultérieurs. H 211 Y. Les prochains tirages auront lieu: 15 février, 20 février, 10 mars, 15 mars, 30 mars, 1^{er} avril, 15 avril, 20 avril, 1^{er} mai, 15 mai, 15 juin, 20 juin, 30 juin.

Les prospectus seront envoyés sur demande gratis et franco par la

Banque pour obligations à primes à Borne.

Pour vendre rapidement commerces, industries, propriétés, immeubles, etc.

Pour trouver associés ou commanditaires, adressez-vous à

l'Agence DAVID à Genève

qui vous mettra en relation directe avec acheteurs ou bailleurs de fonds.

SOCIÉTÉ DES OFFICIERS

Mardi 2 Février 1904

à 8 1/2 h. du soir

à l'HOTEL DUPEYROU

Un épisode de la guerre de 1870

PAR

M. le capitaine APOTHÉLOZ

NOUVELLES POLITIQUES

Extrême-Orient

On dit à Port Arthur que les autorités russes ont été informées de la mobilisation de l'armée japonaise par un télégramme de l'attaché militaire russe à Tokio. En conséquence les autorités russes activent les préparatifs pour la mise en route des troupes qui avaient déjà reçu l'ordre de partir pour le nord.

Les autorités invitent les dames russes à s'enrôler dans la Croix-Rouge. On continue à prendre des dispositions comme si la guerre était certaine.

Bulgarie

Les puissances qui ont des traités de commerce avec la Bulgarie ont fait opposition contre l'élévation de l'octroi de 2 à 3 p. c. décrétée récemment par le Souban. A la suite de leurs représentations, le gouvernement a suspendu l'exécution de la mesure projetée.

Maroc

Le chef Buas, qui commandait la tribu rebelle de Anjera dans l'attaque contre Tetouan, a été nommé par le sultan gouverneur du district d'Anjera. Cette nomination ramène toutes les tribus au gouvernement. Les principaux chefs des tribus sont arrivés à Tanger pour faire leur soumission.

Les émeutiers de Marakesch, après avoir profané le cimetière chrétien, ont porté un crâne au bout d'une perche en tête d'une procession.

Thibet

Le doyen des cinq généraux tibétains, avec lequel le colonel Yungshusband a eu une entrevue, lui a demandé de retourner à Gustong, déclarant que des troubles sérieux étaient à craindre, si le colonel s'y refusait ou tentait de continuer sa marche en avant.

On dit que des renforts d'infanterie et de cavalerie ont rejoint les forces tibétaines de Guru et que d'autres sont en route, venant de Lhassa et de Shigatsé. On ne croit pas vraisemblable qu'une attaque soit tentée contre le camp anglais de Tuno, après l'arrivée de forces suffisantes à Guru.

Le général Macdonald active le transport des approvisionnements venant de Phari, tandis que le génie travaille à la construction d'une route à travers la gorge rocheuse au nord de la plaine Ling-mathang. Les communications télégraphiques sont rétablies avec Phari.

CHRONIQUE ÉTRANGÈRE

Une pièce interdite. — La censure vient d'interdire au théâtre de Colmar la représentation d'un drame allemand, intitulé «Kapellenberg». Le sujet de cette pièce met en scène un jeune prêtre catholique très libéral, qui combat énergiquement l'étroitesse d'esprit de ses supérieurs; toujours prêt à faire le bien, il est d'une excessive tolérance et refuse catégoriquement de faire agir son influence dans la lutte électorale. S'attirant ainsi l'inimitié de son supérieur et de l'autorité administrative, il est relégué, sur la foi de suspensions calomnieuses, dans une maison de correction pour prêtres insubordonnés, le «Kapellenberg», dont il a le jure de sortir, sa peine expirée, pour prêcher à nouveau la lumière et la liberté.

Après avoir tout d'abord autorisé cette pièce, la censure l'a interdite à la veille de la représentation sous la pression du parti clérical de Colmar qui, après avoir vainement intercedé par des promesses et des menaces auprès du directeur pour lui faire retirer la pièce, a réussi finalement à faire valoir son influence auprès de l'autorité.

Explosion d'un obus. — Un obus a fait explosion vendredi dans l'établissement pyrotechnique de la marine à Lorient. Un ouvrier de 28 ans, nommé Jaffro, a été tué sur le coup.

L'incendie d'Aalesund. — Jusqu'à ce jour, la Banque centrale norvégienne a reçu 181,000 couronnes pour les sinistrés d'Aalesund.

D'après une information d'Aalesund, les agents d'assurance venus de Christiania estiment les dommages causés par l'incendie, à 20 millions de couronnes suédoises (environ 28 millions de francs). Les sinistrés souffrent principalement du manque de vêtements, d'autant plus que le froid redouble.

Le «Prince Henri» a quitté Aalesund. Le «Phénicia» et la «Weimar» y resteront jusqu'à mercredi; ils attendent que les cuisines populaires soient établies.

Samedi est parti de Brème un troisième vapeur portant des secours aux incendiés d'Aalesund. Sa cargaison est composée principalement de vêtements, de souliers et de matériaux à bâtir.

CANTON DE NEUCHÂTEL

Banque cantonale neuchâteloise. — Le conseil d'administration de la Banque cantonale neuchâteloise a arrêté, dans sa séance de samedi dernier, les comptes de 1903.

Le compte de profits et pertes présente un solde actif de fr. 445,333.47 sur lequel il est prélevé les sommes suivantes: fr. 3,000 amortissement des frais de confection de billets de banque; fr. 2,178.30 amortissement du compte de mobilier; fr. 42,413.42 amortissement sur les hôtels de la Banque; fr. 36,000, allocation à la réserve spéciale pour risques en cours et fr. 10,000 allocation à la caisse de retraite des employés.

Le solde disponible, soit fr. 331,761.75 ct., sera conformément à la loi réparti de la manière suivante: fr. 145,000 à l'Etat, intérêt sur le capital de dotation, fr. 918.75 à l'Etat, intérêts supplémentaires pour le service de l'emprunt; fr. 110,000 à l'Etat, 55 p. c. sur fr. 200,000; fr. 80,000 au fonds de réserve, 40 p. c. sur fr. 200,000; fr. 10,000 au personnel, 5 p. c. sur fr. 200,000; fr. 5,843 à compte nouveau.

Refus de servir. — On apprend à la «Sentinelle» qu'un citoyen de la Chaux-de-Fonds, M. G. H., a été arrêté ces jours passés et conduit à Colombier, pour y subir une peine disciplinaire de 7 jours de prison. G. H. a, paraît-il, renvoyé ses effets militaires il y a plusieurs mois déjà aux autorités compétentes, les avisant que ne voulant plus faire de service par principe, il n'avait plus besoin d'uniforme.

L'arrestation de Weissmuller. — L'«Impartial» reçoit de Colmar les détails suivants: Weissmuller a été arrêté vendredi à midi, à la gare de Colmar, à l'arrivée du train de Strasbourg par l'agent Maillard, de la Chaux-de-Fonds,

auquel s'étaient joints l'inspecteur de police de Bâle et des agents allemands. Weissmuller avait complètement modifié sa physionomie; il avait en partie coupé sa longue moustache et portait des lunettes. Il voyageait constamment de ville en ville et s'attendait du reste à son arrestation; il n'a manifesté que peu d'émotion. Il avait sur lui 1,400 fr. et de plus avait mis en circulation 20,000 fr. qui devaient revenir sous peu dans une banque de Francfort. Les formalités d'extradition prendront une dizaine de jours. Weissmuller a demandé à rentrer en Suisse le plus tôt possible.

Nous trouvons encore dans le «National» des renseignements.

Le juge d'instruction de la Chaux-de-Fonds, M. William Bourquin, avait immédiatement après avoir reçu la plainte de l'administration, envoyé dans toutes les directions le signalement du fonctionnaire infidèle. Mais ce dernier réussit à gagner le large sans être reconnu. Malheureusement pour lui, il avait conservé au pays des relations qui devaient une fois de plus causer sa perte. Encore que dissimulés sous le couvert de plusieurs intermédiaires, elles furent découvertes grâce à une habile surveillance de la police. On apprit ainsi, il y a quelques jours déjà, que Weissmuller avait traversé l'Arberg, et on avait des raisons de croire qu'il s'était dirigé sur Vienne.

Comme il ne restait pas longtemps à la même place, on sut qu'il était revenu sur ses pas, et qu'il se trouvait de nouveau à proximité de la frontière. Enfin, on put se convaincre qu'il serait à Colmar le vendredi 29 janvier.

Un agent du service de sûreté, M. Maillard, qui connaissait fort bien le coupable, fut envoyé dans cette ville, muni des pouvoirs nécessaires. Il s'y rendit jeudi soir, avec un policier badois. Accompagnés de trois agents de Colmar, ils surveillèrent l'arrivée du train par lequel devait arriver Weissmuller. Mais celui-ci, qui se savait surveillé, réussit à se dissimuler dans un couloir, et à sortir par une autre issue que les autres voyageurs. La police croyait déjà avoir perdu sa piste, lorsque Maillard se trouva, devant la gare, face à face avec celui qu'il cherchait. Bien que Weissmuller eût pris toutes les précautions possibles pour n'être pas facilement reconnu — il avait laissé pousser sa barbe, modifié le port de sa moustache, et même changé sa démarche — l'agent ne s'y trompa pas. Il lui mit la main au collet en l'appelant par son nom. Le malheureux ne tenta pas même de résister. Il se borna à dire, en reconnaissant celui qui l'arrêta: «Je suis perdu!» Et il fut conduit au commissariat de police, d'où il sera ramené à La Chaux-de-Fonds, aussitôt remplies les formalités d'extradition, soit dans 8 ou 10 jours probablement.

Weissmuller avait sur lui une somme de 13 ou 14 mille francs seulement, mais il a avoué avoir fait diverses expéditions d'argent dans des villes d'Allemagne ou d'Autriche où il devait passer, pour un total de 20,000 fr. environ. Weissmuller voyageait sous un nom d'emprunt. Il se faisait généralement appeler Joseph Goldschmidt, ingénieur. Il possédait du reste des papiers parfaitement en règle, portant le nom d'un de ses anciens amis de La Chaux-de-Fonds.

Bureau du contrôle de La Chaux-de-Fonds. — Le compte rendu financier de l'année 1903, présenté en recettes 95,700 francs 15 ct. et en dépenses 60,963 francs 70 ct.; excédent des recettes 34,736 francs 45 ct.

Sous réserve de la sanction par les autorités compétentes, l'assemblée des intérêts a décidé de prélever sur ce bénéfice les allocations suivantes: Ecole de commerce 12,000 francs; Ecole d'art et de gravure 6,000 francs; Chambre can-

tonale de commerce 1,000 francs; Comité de l'industrie boitière à Bienne 300 fr.; installation du bureau fédéral des douanes et entrepôts 8,459 fr. 15; amortissement sur l'immeuble du contrôle 6,000 francs; solde disponible 977 fr. 30, reporté au compte capital.

Eglise indépendante. (Corr.) — Les dames de la paroisse de Cernier-Fontaines-Fontainemelon Hauts-Geneveyses sont prononcées hier, par 66 voix contre 24, pour avoir le droit de vote dans l'Eglise. Le même nombre de dames ont demandé ce droit pour l'élection des pasteurs; 56 voix contre 32 le demandent pour l'élection des anciens, des membres du conseil d'Eglise et des députés au synode. Le droit de prendre part aux discussions de l'assemblée d'Eglise n'a pas été demandé (53 non contre 33 oui).

Val-de-Ruz. (Corr.) — Ensuite d'une convocation faite par la Société des automobiles Neuchâtel-Chaumont, les délégués des communes de Valangin, Boudvilliers, Fontaines, Cernier, Fontainemelon et Chézard ont été réunis hier à l'Hôtel de ville de Cernier dans le but d'examiner l'opportunité de l'organisation d'un service d'automobiles au Val-de-Ruz.

L'assemblée était présidée par M. le préfet. Quatre délégués de la Société des automobiles et M. l'ingénieur cantonal, représentant l'Etat, y assistaient.

M. Paul Jacottet, au nom de la Société des automobiles, a présenté un exposé de la question, basé sur les expériences faites par la Société des automobiles, expériences qui ont démontré la possibilité d'un service régulier, même pendant la mauvaise saison.

Une discussion générale suivit cet exposé, après quoi il fut décidé la formation d'une commission d'étude composée de délégués des communes intéressées et nommés par celles-ci.

A une seconde réunion ayant le même but a eu lieu ensuite à Savagnier avec les délégués de cette partie du Val-de-Ruz, qui s'est montrée acquiescente à l'idée d'un service d'automobiles.

Un comité d'action a été nommé pour étudier la question de concert avec la Société d'automobiles de Neuchâtel, en vue d'aboutir à une réalisation prochaine de l'idée.

Val-de-Travers. — La Société des cafetiers, hôteliers et restaurateurs du Val-de-Travers, a décidé d'augmenter le prix des vins blancs et rouges ouverts. Ceci en compensation aux prix d'achat sensiblement à la hausse depuis quelque temps.

Travers. — On écrit à l'«Echo du Vallon»:

L'habitude de se luger a pris dans notre localité un essor inusité, on y voit non seulement les enfants mais quantité de grandes personnes et dimanche soir 24 courant on comptait au moins 300 lugueurs dans les rues du village.

Dès l'apparition de la neige l'autorité communale a fait faire une publication pour interdire de se glisser dans les rues; mais la police fermait les yeux; confiants dans cette tolérance il y avait encore lundi soir une foule de lugueurs lorsque tout à coup la police survint pour les arrêter, mais pour une fois que la police se décidait à intervenir, elle le fit d'une manière inintelligente et dans un excès de zèle trappa plusieurs personnes entre autres une jeune fille.

Si les agents ont mis en contravention une certaine quantité de personnes plusieurs de celles-ci ont également, nous dit-on, déposé une plainte contre la manière d'agir de la police.

Le Locle. — Le tribunal correctionnel a entendu vendredi la cause F.-A. G. de Martel-Dernier et R. S., des Ponts.

Le premier est prévenu d'avoir, à la Courbe-Jeaneret, le 2 novembre 1903, volontairement infligé de mauvais traitements au nommé T., qui ont occasionné sa mort mais sans intention de la donner et celle-ci n'étant qu'une conséquence accidentelle des mauvais traitements et dépassant de beaucoup l'intention de l'auteur.

Le second est prévenu d'avoir, aux mes lieu et date, exercé des actes de violence graves, mais n'ayant pas un caractère délictueux, sur la personne de G.

Le jury a rapporté un quart d'heure plus tard un verdict négatif concernant les deux prévenus. En conséquence, G. et S. ont été acquittés et les frais mis à la charge de l'Etat.

F.-A. MONNIER, ancien conseiller d'Etat 1815-1904

Samedi dernier, s'est éteint dans notre ville un homme de bien qui, dans des temps difficiles, a rempli de hautes fonctions, et dont l'activité, toujours inspirée par un cœur généreux, modeste, désintéressé, a été bienfaisante pour notre cher pays. Son nom, quelque peu tombé dans l'oubli, à cause du grand âge de cet ancien magistrat qui a vu naître et grandir notre République, a droit à notre respect. Celui qui écrit ces lignes, son ami et son contemporain, désire le rappeler à nos frères les Neuchâtelois, et lui rendre le lustre qu'il mérite.

Frédéric-Auguste Monnier est né à Dombresson le 26 mai 1815; il fréquenta avec assiduité l'école de son village, aimait l'étude et la lecture et sut mettre à profit les leçons qu'il recevait du pasteur Abr.-H. Ladame, un des hommes les plus instruits de notre pays et qui s'intéressait vivement au développement intellectuel de sa paroisse.

Il n'avait guère plus de 18 ans, lorsque se voyant à l'enseignement, il devint instituteur à la Chaux-du-Milieu; de là, il passa à Sonvillier, puis à Dombresson.

A cette époque il n'était pas question de brevet, le premier venu, suffisamment préparé dans son village, se présentait aux postes vacants, le pasteur faisait passer un examen, et la commission de l'école, nommée par la commune, choisissait le plus digne.

M. Monnier fonctionnait depuis plusieurs années dans sa commune d'origine à la satisfaction générale, lorsque la révolution du 1^{er} mars 1848 éclata soudain et son retentissement mit en émoi le Val-de-Ruz où les bourgeois de Valengin l'accueillirent avec déplaisir. Elle eut d'emblée les sympathies de notre régent de qui l'esprit formé par de fortes lectures historiques et par la méditation avait acquis une culture étendue dont il allait donner des preuves.

Le gouvernement de la jeune République désirant se faire une juste idée de la situation du pays, où presque tous les fonctionnaires, dévoués à la Prusse, avaient déserté leur poste et conspiraient dans l'ombre, demanda à toutes les communes un rapport sur leur organisation, leurs besoins, leurs ressources.

Parmi les réponses qui arrivèrent au château, celle de F.-A. Monnier, secrétaire de commune, frappa vivement le président Piaget par sa clarté, sa belle ordonnance, et l'abondance des renseignements; elle répondait en tout point à son désir et par surcroît, une calligraphie admirable! — «Voilà un homme précieux», s'écria Piaget, il nous le faut à tout prix!

Peu après, en 1850, le modeste régent de village était secrétaire du département de l'Instruction publique et des cultes, dont le chef était Aimé Humbert, et heureux de trouver un tel assistant. C'est qu'il y avait de la besogne sur la planche; il fallait tout créer, tout améliorer, organiser l'enseignement primaire, puis l'enseignement secondaire (les écoles industrielles des grands centres) et songer à fonder l'enseignement supérieur, pour se conformer à un article de la Constitution, car jusque là les hautes études, y compris le collège littéraire, étaient à la charge de la Bourgeoisie de Neuchâtel. J'excepte la mince part de l'Etat dans l'Académie de 1841 à 1848.

Si, du moins, on avait pu travailler en paix et avec des ressources suffisantes (le budget total de 1849 était de 878,902 francs); mais chaque jour voyait naître de nouveaux embarras, soit au dedans, soit au dehors. L'existence de la République même était précaire; ses ennemis nombreux, puissants, faisaient sans cesse de démonstrations menaçantes qu'aboutirent enfin à la prise d'armes du 3 septembre 1858, et M. Monnier put voir son chef Aimé Humbert, le président Piaget et d'autres membres du gouvernement arrêtés avec brutalité, gardés à vue et menacés de mort par des guerriers qui, le soir, imploraient leur protection.

Fatigué de ces luttes continuelles, Aimé Humbert, en 1858, accepta une mission d'ordre fédéral au Japon et M. Monnier, élu au Conseil d'Etat, prit la direction de l'Instruction publique et des cultes qu'il conserva pendant 18 ans jusqu'en 1871. Formé par 8 années de pratique dans ce domaine et aidé des conseils de Piaget, il consentit à assumer la responsabilité de cette charge délicate et ardue.

«Ne perdons pas notre temps à faire de la politique, ne cessait de répéter Piaget, mais faisons de la bonne et saine administration, tout n'en ira que mieux». C'était aussi la prière de M. Monnier, et ces deux hommes unis par une amitié que rien n'a pu altérer, cherchaient de tout leur cœur à la mettre en pratique. Ce ne fut pas toujours facile. L'espace et le temps me manquent pour rappeler ce qui fut fait dans son département pendant ces 13 années, je citerai seulement l'ouverture de trois lignes de chemins de fer sur notre sol en 1860, le littoral, le franco-suisse qui avait failli amener une crise fatale, enfin le Jura industriel. L'effet produit fut une sorte de Renaissance!

L'inauguration de l'Académie actuelle, le 22 octobre 1866, après les discussions orageuses et l'opposition de beaucoup de membres du Grand Conseil, nous fit voir Aimé Humbert installé recteur par son ancien secrétaire, M. Monnier, qui prononça à cette occasion un discours fort applaudi. En 1870 il eut la douleur d'assister au décès de son ami Piaget et de voir la guerre et ses dévastations sanglantes chez nos voisins de France.

Enfin, l'année suivante, il quitta le Conseil d'Etat et les affaires politiques pour prendre un peu de repos. Il avait 56 ans. D'ordinaire on réserve à ceux qui ont occupé de hauts emplois une situation bien rétribuée; M. Monnier accepta le poste plus que modeste d'officier de l'état-civil qu'il ne délaissa que pour suivre à Lausanne, en avril 1897, son fils aîné élu membre du Tribunal fédéral. Il était revenu depuis deux ans et demi à Neuchâtel pour y finir en paix sa longue vie. Bien qu'il eût conservé intactes toutes ses facultés, il sortait fort peu, et consacrait ses loisirs à la lecture ou à écrire sur des sujets religieux. Sa mémoire était prodigieuse et son écriture toujours élégante et ferme. Il avait autrefois publié des modèles de calligraphie longtemps employés et admirés dans nos écoles.

L'été venu il partait joyeux pour Chaumont où il possédait une propriété; il y passait la belle saison rajeuni par l'air pur des cimes, vivifié par le travail du bûcheron dans la forêt, et par la contemplation des splendeurs de l'horizon ouvert devant lui.

Ce fut la fin sereine d'une existence digne, d'une carrière utile. Puissa le paisible départ de F.-A. Monnier atténuer pour sa famille une douleur à laquelle je participe en vieil ami et en Neuchâtelois qui se souvient.

L. FAVRE.

P. BREUIL.

Crédit foncier. — La «Suisse libérale» apprend que le conseil d'administration du Crédit foncier a décidé de proposer aux actionnaires comme directeur de cet établissement, en remplacement de M. Ferdinand Richard, M. Georges-Emile Perret, professeur de comptabilité, à Neuchâtel.

Le conseil d'administration a conféré à M. Paul Grethlat, caissier du Crédit foncier, le titre de sous-directeur.

Conférence. — Nous rappelons que c'est demain que M. Henri Junod, missionnaire, donnera une conférence sur la musique des Bas-Rongas. Les chants que M. Junod a notés et dont quelques-uns sont encore inédits, ont été harmonisés par M. E. Lauber d'après le mode musical que ce dernier a retrouvé sur le «piano noir», instrument primitif à dix touches en bois, formant une gamme assez différente de la nôtre surtout dans le mode mineur.

Ces chants ainsi harmonisés produisent un effet frappant et la tentative de M. Lauber est vraiment intéressante.

M. Junod lira en outre un certain nombre de contes populaires qui ne sont pas moins curieux que les chants recueillis par le très distingué missionnaire.

Récitals classiques Alphonse Scheler. — La troisième séance classique avait attiré à la Salle circulaire un concours d'auditeurs inusité et ce public, accouru pour entendre parler de Molière, n'a certes pas été déçu, car soit dans ses appréhensions, soit dans ses lectures, M. Scheler s'est surpassé. On a écouté, on a ri, on a applaudi durant près d'une heure et demie.

Aujourd'hui lundi, M. Scheler parlera de Racine et dira quelques-unes des belles scènes tragiques; il terminera par le troisième acte des Plaideurs, l'unique et déshéparée comédie de l'auteur d'Alhalie.

Attention aux voleurs! — On nous écrit: Permettez-moi d'avoir recours à vos colonnes pour rendre publique la petite histoire suivante: Ces jours derniers mon enfant, âgé de 6 ans, était envoyé en commission dans un magasin de la ville.

A son retour et devant son domicile, il est appréhendé par un individu qui lui demande s'il n'y a pas dans la maison un monsieur X.

— Non répond l'enfant, il n'y a pas de monsieur X, mais il y a un monsieur un tel.

L'inconnu promet vingt centimes de récompense à l'enfant s'il est assez gentil pour blâmer la personne indiquée qu'elle était attendue par lui sur la

qui fit tressauter plus d'un auditeur. Et un peu plus loin, soprano, contralto, ténors et basses firent si bien qu'on leur eût volontiers abandonné ce qu'ils demandaient en chantant:

Les fruits de la victoire, Les chars jouant sous l'ombre et sous l'ivoire... Avec un peu moins de durée sur les notes finales, c'était parfait, et l'on donnait par surcroît

Même l'ardent coursier, la mule au pas rétif Et l'éléphant superbe.... Ici comme dans les autres chœurs tous les effets ont été recherchés et généralement obtenus. Le second chœur de l'acte II par exemple, qui continue le duo séduisant des deux Israélites, n'a pas été moins bien soutenu et phrasé. Chacun a fait le succès de tous et le directeur en particulier. Y a-t-il progrès sur l'an dernier? Je n'en sais rien. D'ailleurs le mieux est l'ennemi du bien.

Ce même acte a fait le succès de Mlle Charlotte Melno et de M. Gébelin. La voix de contralto de Mlle Melno, qui semble plutôt tendre au soprano, a donné du relief à quelques récits assez effacés, et s'est épanouie dans un air qui était pour elle le morceau de résistance. Comme aussi elle s'est mariée harmonieusement à la voix de Mlle Blanc dans ce duo de l'acte III qui peut-être chantait dans la mémoire de Berlioz quand il se mettait en frais d'archaïsme musical ou quand il écrivait le duo de Béatrice et Quendil!

L'air du 2^{me} acte de M. Gébelin a fait admirer l'organe expressif et l'art impeccable du chanteur et de l'artiste. Plusieurs récits et un air du 3^{me} acte n'ont pu qu'affirmer son succès. M. Gébelin composait avec ses trois partenaires un superbe quatuor... quoique purement français, et ni allemand ni tchèque.

Le chœur d'enfants dirigé par M. Furrer a chanté comme un seul homme ou un seul enfant de chœur. Son habile directeur a réussi à obtenir toute la discipline et tout le volume de voix possibles. Les cors d'accompagnement ont presque réussi, ce qui est merveilleux, à ne pas faire de couacs; et la place me manque pour rendre compte de l'effet du chœur général qui fit se dresser tous les cheveux sur toutes les têtes.

Quelle que effacée que soit la partie de piano, Mlle Caroline Delachaux s'en est acquittée avec une sonorité et une rectitude parfaites. L'orgue était tenu par M. Hess; c'est tout dire, et cependant il paraissait accompagner le chanteur plutôt que marcher avec lui.

Les assurances M. Forrer, conseiller fédéral, rapporte sur la question des assurances. Il développe en particulier les points suivants: Si, dit-il, on reprend les travaux, pour exécuter l'article de la constitution, l'assurance maladie doit venir en première ligne; elle est la plus importante et la plus pressante, elle est aussi d'exécution plus facile. Pour l'assurance accident, il faudrait créer un établissement d'Etat qui ait de l'unité. Il ne peut plus être question d'un rapport organique de cette assurance avec l'assurance maladie.

L'assurance maladie devrait être placée sous la surveillance de l'Etat, sous le haut contrôle de la Confédération. La Confédération ne doit pas créer des caisses publiques pour l'assurance maladie, ou déclarer elle-même l'assurance obligatoire; ce droit doit appartenir aux cantons.

Le subsidie de la Confédération pour l'assurance maladie doit être calculé sur la base du centime fédéral, lequel existait dans la loi qui a été repoussée.

La liberté de passer d'une caisse à l'autre et l'admission des femmes sont les principales revendications qu'il faut maintenir.

Le point de vue de M. Forrer diffère de celui des propositions d'Olten, en ce sens surtout que M. Forrer voudrait que l'on répartisse les subsidie fédéraux d'après le nombre des membres des caisses de maladie et non d'après le chiffre de population des cantons. M. Forrer voudrait aussi que les conditions auxquel les la subvention sera accordée fussent stipulées dans la loi fédérale elle-même.

La discussion est ouverte. M. Scherrer (Bâle) s'est écrié que l'assurance accident ne doit pas être reléguée à l'arrière-plan.

M. Correvon, juge-cantonal (Vaud), voit dans les propositions Forrer la vraie base pour la reprise et la réalisation de l'assurance maladie. Il considère cette œuvre comme une des plus urgentes que la Confédération ait à accomplir.

M. Wild (St-Gall), conseiller national, appuie en principe la demande de M. Scherrer.

M. Scheidegger (Berne), député, président de l'Union suisse des arts et métiers, estime qu'il est nécessaire de reprendre l'assurance accident en même temps que l'assurance maladie, autrement les lacunes de la loi sur la responsabilité civile se feront sentir pendant un laps de temps dont on ne saurait prévoir le terme, et, en fin de compte, la Confédération n'aurait même plus les ressources nécessaires pour réaliser l'assurance accident.

M. Berchthold se prononce dans le même sens. M. Lachenal, député aux Etats, demande, au nom de la délégation genevoise que l'on fasse passer en premier l'assurance accident. Si toutefois on voulait mettre au premier rang l'assurance maladie, il faudrait réviser la loi sur la responsabilité civile.

MM. Calonder et Hoffmann adhèrent à la manière de voir de M. Scherrer. M. Scherrer exprime encore la crainte que lui inspire l'union de l'assurance accident à l'assurance maladie.

A 5 1/2, la discussion sur cet objet est déclarée close.

Sur la proposition du comité central, l'assemblée a décidé d'ajourner la discussion sur la révision des statuts et de transmettre au nouveau comité les propositions présentées à ce sujet.

Nominations Bâle est choisie comme Vorort. Pleins pouvoirs lui sont donnés pour la nomination de cinq membres du comité directeur.

On procède à l'élection du comité central. Tous les membres sortants sont réélus (parmi lesquels MM. Decoppet et Gaudard).

MM. Diethelm (Schwytz), Engster (Appenzell) et Mosmann (Neuchâtel) sont élus en remplacement de MM. Wyss, Sonderegger, démissionnaires, et Soguel, conseiller national, décédé.

Le comité central est autorisé à se compléter suivant les besoins et la séance est levée.

Tribunal militaire Lucerne, 30. — Le tribunal militaire de la IV^e division a condamné le fourrier d'infanterie Hans Lütcher pour falsification de son livret de service et esroqueries s'élevant à la somme de 199 fr. 60, à 13 mois de réclusion, à l'exclusion de l'armée et à deux ans de privation des droits civiques.

Grand Conseil genevois Genève, 30. — Dans sa séance d'aujourd'hui, le Grand Conseil a discuté la proposition Micheli, concernant le referendum obligatoire pour les dépenses excédant 250,000 francs. Appuyé par M. Rully, combattu par MM. Fazy et Mério, le projet a été renvoyé à une commission de sept membres.

M. Ulmo développe un projet comportant l'attribution de la loi sur la police des étrangers. Deux interpellations ont été déposées, par MM. Châtelain et Dr Wyss, socialistes, sur les congés dans la gendarmerie et les mesures à prendre contre la rage.

Incendie à Boujean Bienne, 30. — La nuit dernière, un incendie a complètement détruit la maison de MM. Steffen & Koch, à Boujean. L'immeuble était assuré pour 17,400 fr. Quant au mobilier, qui était assuré pour 23,900 fr., une petite partie seulement en a pu être sauvée.

Dans la maison détruite était exploitée une fabrique de pierres de montres, avec force électrique, qui occupait 23 ouvriers. Tout l'outillage, quelques milliers de pierres de montres, tous les livres et écritures sont devenus la proie des flammes. Jusqu'ici, la cause du sinistre est inconnue.

Samedi à midi, pendant les travaux de déblaiement, un pan de mur s'est écroulé et un pompier nommé Hans Fuchs a eu la jambe fracturée. Il a été conduit aussitôt à l'hôpital de Bienne.

Greina et Splügen Coire, 30. — Le Conseil d'Etat a repoussé la proposition du canton du Tessin de participer à une surexpertise du passage de la Greina, déclarant qu'au point de vue général de la Suisse orientale, aussi bien qu'au point de vue spécial des Grisons, c'est le projet du Splügen qui doit être appuyé par tous les moyens pour la réalisation de la percée des Alpes Orientales.

Grève des tramways Paris, 30. — Le personnel de la compagnie des tramways de l'Est parisien avait décidé la grève générale, la compagnie n'a pu mettre en service qu'une douzaine de voitures, protégées par la police. Les grévistes, qui s'étaient massés devant le dépôt pour empêcher la sortie des voitures, ont été dispersés sans incidents.

Associations professionnelles Berlin, 30. — Au Reichstag, répondant à une interpellation de M. Trimborn, du centre, relative à la reconnaissance légale des associations professionnelles par l'empire et à l'érection de chambres de travail, le comte Posadowsky, secrétaire d'Etat à l'Intérieur, dit que les gouvernements confédérés ne sont pas en principe opposés à la reconnaissance légale de ces associations; mais les ouvriers au service des différents Etats et de l'empire devront en être exclus. Si l'on veut régler cette question, il faudra aussi prévoir que les minorités soient suffisamment protégées, et que les associations professionnelles qui veulent bien représenter les intérêts économiques des travailleurs ne puissent se soustraire à cette base légale et statutaire. Les gouvernements confédérés, ajoute le comte Posadowsky, sont prêts à développer sur cette base le système des représentations ouvrières.

Parti radical suisse Berne, 30. — Dès 8 h., samedi soir, a commencé au Schänzli l'assemblée du parti radical suisse. Elle a été ouverte par M. Hirter, conseiller national, qui a souhaité la bienvenue aux délégations. Puis M. Buhler, rédacteur, a présenté, au nom d'une assemblée de rédacteurs, les desiderata de la presse.

Les discours qui ont été prononcés ensuite ont surtout porté sur les résolutions qui devaient être présentées dimanche matin par un groupe de minorités radicales de cantons catholiques. On a entendu en particulier sur ce sujet MM. Defoye, du Valais; Blömann et Liechti, de Fribourg. La discussion générale a ensuite été close.

Berne, 31. — Ce matin dimanche, à 9 heures s'est ouverte dans la salle du Grand Conseil, l'assemblée du parti radical spécialement destinée à discuter le programme du parti.

M. Hirter a exposé le programme du comité central, puis ce programme a été discuté par articles. Divers points ont provoqué une vive discussion.

Ensuite M. Hoffmann, député aux Etats, a proposé d'ajouter au programme la création d'un tribunal administratif. Cette proposition a été adoptée à la presque unanimité des voix.

M. Locher, conseiller d'Etat de Zurich, a réclamé l'élection du Conseil fédéral par le peuple et l'organisation du referendum fédéral. Il a été décidé de ne pas entrer en matière sur cette question pour le moment.

Les délibérations ont pris fin à midi et quart.

Grève Paris, 31. — Dans une réunion tenue samedi soir les employés des tramways de l'Est parisien ont voté la continuation de la grève. Un conducteur a été assailli à coups de pierres; les agents sont intervenus, trois d'entre eux ont été blessés. Une arrestation a été opérée.

Election en Angleterre Londres, 31. — Dans l'élection partielle qui vient d'avoir lieu à Ayr Burghs, le candidat libéral M. Debbie l'a emporté par 3,221 voix sur M. G. Younger, conservateur, qui en obtint 3,177. A la précédente élection, la majorité conservatrice avait été de 590 voix.

Incendie à Aalesund Christiania, 31. — Le directeur de la banque agricole d'Aalesund est arrivé à Christiania pour essayer d'obtenir de la banque de Norvège une somme de 50,000 couronnes en billets de banque, représentant une somme égale de billets qui a été détruite dans l'incendie.

Explosion Séville, 31. — Une explosion s'est produite à bord du vapeur « Ciudad Reus », un médecin et un contre-maître ont été blessés. Les dégâts matériels sont peu considérables.

Affaires de Macédoine Constantinople, 31. — Les ministres se sont réunis aujourd'hui dimanche en conseil extraordinaire pour examiner le memorandum envoyé jeudi par les ambassadeurs d'Autriche-Hongrie et de Russie.

Sofia, 31. — Une note officielle dit qu'il devient toujours plus évident que les communications de la Porte relatives aux combats livrés aux troupes turques par les bandes insurgées, ne sont lancées qu'avec l'intention de déguiser la vérité qui est que de temps à autre les postes turcs attaquent les postes bulgares.

A l'appui de cette assertion, la note cite le cas récent d'une patrouille bulgare attaquée par 20 soldats turcs dans le voisinage de Rilco, près de la frontière. Après une fusillade d'une demi-heure, la patrouille a pu regagner son poste sans avoir essuyé de pertes.

En Extrême-Orient Tien-Tsin, 31. — Le général Yuan-Chi-Kai a porté à 40,000 hommes l'effectif des troupes du Petchilli, en vue de la défense de la frontière mandchourienne en cas de guerre.

Saint-Petersbourg, 31. — Une suspension temporaire des transports de marchandises commença le 2 février, afin de laisser la ligne libre pour le transport des troupes et du matériel de guerre.

Port-Arthur, 31. — En dehors des précautions prises touchant Yen-Yang et le Yalou, les mouvements des forces navales et militaires russes n'ont rien d'anormal. On constate que l'optimisme domine dans les milieux commerciaux. Le mouvement des ports est normal.

Affaires de Chine Hong-Kong, 31. — On mande de Canton que des affiches ont été apposées par les soins d'une société indigène invitante à attaquer et à brûler le quartier européen dans le faubourg de Cha-mien. Le corps consulaire s'est adressé au vice-roi pour que celui-ci prit les mesures nécessaires.

Collision en mer New-York, 1^{er}. — Le navire anglais «Boston City» a coulé à la suite d'une collision avec un autre vaisseau, à l'ouest de Sardy Hook. L'équipage a pu se sauver.

Secours Aalesund, 1^{er}. — Le vapeur français «Cassin» est arrivé ici hier matin; il déchargera aujourd'hui les marchandises envoyées à l'adresse des habitants d'Aalesund.

Les républicains espagnols Barcelone, 1^{er}. — Les républicains se sont rendus hier au cimetière pour

deposer des couronnes sur les tombes de ceux qui périrent pour la République en 1864. Les survivants de ces jours malheureux ont tenu des discours enthousiastes.

Russie et Japon Londres, 1^{er} février. — Les diverses informations parues hier au sujet de la réponse de la Russie sont controuvées. Voici qui paraît plus sérieux: Le «Morning Post» reçoit de Cho-Fou, de deux sources différentes, l'avis que le Japon a été officiellement informé que le gouvernement recevra mercredi ou jeudi au plus tard la réponse de la Russie à la dernière note du Japon.

Révolution Londres, 1^{er} février. — On mande de Montevideo au «Times» que le bruit court que deux fortes colonnes de rebelles marchent sur les capitales, suivies de près par les troupes du gouvernement.

Monsieur et Madame F.-Auguste Monnier, à Lausanne, Monsieur et Madame C.-Adrien Monnier et leur enfant, à Antibes, Mademoiselle Esther Monnier, à Neuchâtel, et les familles Monnier, Sandoz, Jeanneret et Bonjour, ont la douleur d'annoncer à leurs parents, amis et connaissances, la grande perte qu'ils viennent d'éprouver en la personne de Monsieur Frédéric-Auguste MONNIER leur bien-aimé père, grand-père, beau-frère, oncle et parent, que Dieu a rappelé à lui aujourd'hui, dans sa 89^{me} année. Neuchâtel, le 30 janvier 1904. Je me réjouis de ton salut. 1 Sam. II, 1.

L'ensevelissement aura lieu mardi 2 février, à 3 heures après midi. Domicile mortuaire: route de la Côte 38. Le présent avis tient lieu de lettre de faire part. On ne reçoit pas.

Madame Charles Gendre, Monsieur Louis Gendre et son enfant, Madame et Monsieur Diemer-Gendre et leurs enfants, en France, Monsieur et Madame Arthur Gendre et leurs enfants, Mademoiselle Rosalie Gendre, en Suède, ont la profonde douleur de faire part à leurs parents, amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de Monsieur Charles GENDRE leur cher époux, père, beau-père, grand-père, que Dieu a retiré à lui; après une courte maladie, dans sa 71^{me} année. Que ta volonté soit faite. L'ensevelissement aura lieu, mardi 2 février, à 1 heure de l'après-midi. Domicile mortuaire: rue du T.éor 2. Le présent avis tient lieu de lettre de faire part. On ne reçoit pas.

Les membres de la Société «La Colombe» sont informés du décès de ANDRÉ-WILLY fils de leur cher et dévoué président, M. Edouard Niclaus, et sont priés d'assister au convoi funèbre le lundi 1^{er} février, à 1 heure de l'après-midi. Domicile mortuaire: Cassardes 7. LE COMITÉ.

Madame veuve Elise Geller et ses enfants, les familles Geller et Eberhardt, font part à leurs amis et connaissances de la mort de Monsieur Jean GFELLER leur époux, père et frère, décédé après une courte maladie aujourd'hui, à 4 h. 1/4 du matin, dans sa 48^{me} année. Saint-Blaise, le 30 janvier 1904. L'enterrement aura lieu lundi 1^{er} février, à 4 heures. Domicile mortuaire: Saint-Blaise, n° 24. Le présent avis tient lieu de lettre de faire part.

AVIS TARDIFS Salles de lecture pour ouvriers Mardi 2 février, à 8 h. du soir CONCERT INSTRUMENTAL

Bulletin météorologique — Janvier Les observations se font à 7 1/2 heures, 1 1/2 heure et 9 1/2 heures.

OBSERVATOIRE DE NEUCHÂTEL

Temp. au degré centigrade

Direction et force du vent

Etat du ciel

Hauteurs du Baromètre réduites à 0 suivant les données de l'Observatoire Hauteur moyenne pour Neuchâtel: 719.5^m

STATION DE CHAUMONT (alt. 118^m)

7 heures du matin

30 janvier. 1128 -5.0 867.8

Temp. au degré centigrade

Direction et force du vent

Etat du ciel

Hauteurs du Baromètre réduites à 0 suivant les données de l'Observatoire Hauteur moyenne pour Neuchâtel: 719.5^m

STATION DE CHAUMONT (alt. 118^m)

7 heures du matin

30 janvier. 1128 -5.0 867.8

Temp. au degré centigrade

Direction et force du vent

Etat du ciel

Hauteurs du Baromètre réduites à 0 suivant les données de l'Observatoire Hauteur moyenne pour Neuchâtel: 719.5^m

STATION DE CHAUMONT (alt. 118^m)

7 heures du matin

30 janvier. 1128 -5.0 867.8

AVIS

Toute demande d'adresse d'une annonce doit être accompagnée d'un timbre-poste pour la réponse; sinon celle-ci sera expédiée non affranchie.

APPARTEMENTS A LOUER

Belle chambre bien meublée, au soleil, avec balcon. Vue magnifique. Pension soignée. Demander l'adresse du n° 806 au bureau de la Feuille d'Avis de Neuchâtel.

PESEUX

Pour le 24 juin prochain, on offre à louer, à proximité du tram, un bel appartement de 5 pièces et dépendances.

CHAMBRES A LOUER

Jolie chambre meublée à un monsieur de bureau. Terraux 7, 2^{me}, à droite.

A LOUER

pour le 24 mars prochain, au abord immédiats de la gare de Corcelles-Peseux, un logement de deux chambres, alcove, cuisine, eau sur l'évier, bûcher et cave avec une portion de jardin.

CHAMBRES A LOUER

Jolie chambre meublée à un monsieur de bureau. Terraux 7, 2^{me}, à droite.

A LOUER

une belle chambre meublée, rue du Musée 4, rez-de-chaussée, à gauche.

A LOUER

belle grande chambre meublée, à 2 lits, pour messieurs rangés. Vue sur le lac, jouissance d'un jardin et d'un piano si on le désire. S'adresser Faubourg du Château 15, 2^{me}.

CHAMBRES A LOUER

Jolie chambre meublée à un monsieur de bureau. Terraux 7, 2^{me}, à droite.

A LOUER

une belle chambre meublée, rue du Musée 4, rez-de-chaussée, à gauche.

A LOUER

belle grande chambre meublée, à 2 lits, pour messieurs rangés. Vue sur le lac, jouissance d'un jardin et d'un piano si on le désire. S'adresser Faubourg du Château 15, 2^{me}.

CHAMBRES A LOUER

Jolie chambre meublée à un monsieur de bureau. Terraux 7, 2^{me}, à droite.

A LOUER

une belle chambre meublée, rue du Musée 4, rez-de-chaussée, à gauche.

A LOUER

belle grande chambre meublée, à 2 lits, pour messieurs rangés. Vue sur le lac, jouissance d'un jardin et d'un piano si on le désire. S'adresser Faubourg du Château 15, 2^{me}.

CHAMBRES A LOUER

Jolie chambre meublée à un monsieur de bureau. Terraux 7, 2^{me}, à droite.

A LOUER

une belle chambre meublée, rue du Musée 4, rez-de-chaussée, à gauche.

A LOUER

belle grande chambre meublée, à 2 lits, pour messieurs rangés. Vue sur le lac, jouissance d'un jardin et d'un piano si on le désire. S'adresser Faubourg du Château 15, 2^{me}.

CHAMBRES A LOUER

Jolie chambre meublée à un monsieur de bureau. Terraux 7, 2^{me}, à droite.

A LOUER

une belle chambre meublée, rue du Musée 4, rez-de-chaussée, à gauche.

APPRENTISSAGES

Une apprentie couturière est demandée chez M^{lle} Bertschi, Ecluse 36.

ETAT-CIVIL DE NEUCHÂTEL

Naissances: 28. Novina-Suzanne, à Alexandre Terzi, mineur, et à Marie-Justine née Barbey.

UNE FILLE

connaissant la cuisine et les travaux d'un ménage. Demander l'adresse du n° 863 au bureau de la Feuille d'Avis de Neuchâtel.

ON cherche

pour tout de suite, jeune homme à tout faire, propre et actif. Demander l'adresse du n° 879 au bureau de la Feuille d'Avis de Neuchâtel.

VOLONTAIRE

qui voudrait aider au ménage et apprendre le bon allemand. S'adresser M^{me} Sophie Klapp, Leutesheim, près de Kehl, Grand-duché de Baden.

EMPLOIS DIVERS

Un commerçant de la ville demande un bon gargon de magasin, emballer et commissionnaire. Adresser les offres par écrit, avec des références sérieuses, à case postale n° 5825, Neuchâtel.

ON cherche

sur place personne sérieuse, voulant se charger de la vente d'un article de consommation qui serait donné en dépôt. Ecrire sous chiffre Z. H. 908 à Rodolphe Meuse, Zurich. Z 7830.

Le Comité

DU SECOURS rappelle au public son Bureau de placement en Suisse, dirigé par M^{lle} Fallet, ouvert tous les mardis et jeudis matin de 9 à 12 heures, rue du Coq d'Inde 5, 1^{er} étage.

Une bonne ouvrière

Tailleur-couturière pourrait entrer tout de suite. Offres sous le n° 392 O à Haasenstein & Vogler, Lugano.

JEUNE HOMME

sachant le français et l'allemand, cherche place tout de suite dans magasin ou hôtel. Demander l'adresse du n° 876 au bureau de la Feuille d'Avis de Neuchâtel.

EXTRAIT DE LA FEUILLE OFFICIELLE

Succession réquidée de Léopold-Joseph Bouele, grand vivait fabricant d'assortiments, à la Chaux-de-Fonds. Date de l'ouverture de la liquidation: le 13 janvier 1904.

EXTRAIT DE LA FEUILLE OFFICIELLE

Succession réquidée de Friedrich-Jacob Fuhmann, grand vivait portefaix, domicilié à la Chaux-de-Fonds. Date de l'ouverture de la liquidation: le 13 janvier 1904.

EXTRAIT DE LA FEUILLE OFFICIELLE

Succession réquidée de Caroline Scherrenlied née Pointet, cultivatrice, épouse en secondes noces de Auguste-Géorges Scherrenlied, domiciliée à Combe-Hèbe, le Lanteron, où elle est décédée le 21 janvier 1904.

EXTRAIT DE LA FEUILLE OFFICIELLE

Succession réquidée de Walter Ferrat et Antony Ducommun, les deux domiciliés à la Chaux-de-Fonds, ont constitué à la Chaux-de-Fonds, sous le nom de Société Ferrat & Co, une société en commandite, commençant le 1^{er} janvier 1904.

EXTRAIT DE LA FEUILLE OFFICIELLE

Succession réquidée de Walter Ferrat et Antony Ducommun, les deux domiciliés à la Chaux-de-Fonds, ont constitué à la Chaux-de-Fonds, sous le nom de Société Ferrat & Co, une société en commandite, commençant le 1^{er} janvier 1904.

EXTRAIT DE LA FEUILLE OFFICIELLE

Succession réquidée de Walter Ferrat et Antony Ducommun, les deux domiciliés à la Chaux-de-Fonds, ont constitué à la Chaux-de-Fonds, sous le nom de Société Ferrat & Co, une société en commandite, commençant le 1^{er} janvier 1904.

EXTRAIT DE LA FEUILLE OFFICIELLE

Succession réquidée de Walter Ferrat et Antony Ducommun, les deux domiciliés à la Chaux-de-Fonds, ont constitué à la Chaux-de-Fonds, sous le nom de Société Ferrat & Co, une société en commandite, commençant le 1^{er} janvier 1904.

EXTRAIT DE LA FEUILLE OFFICIELLE

Succession réquidée de Walter Ferrat et Antony Ducommun, les deux domiciliés à la Chaux-de-Fonds, ont constitué à la Chaux-de-Fonds, sous le nom de Société Ferrat & Co, une société en commandite, commençant le 1^{er} janvier 1904.

EXTRAIT DE LA FEUILLE OFFICIELLE

Succession réquidée de Walter Ferrat et Antony Ducommun, les deux domiciliés à la Chaux-de-Fonds, ont constitué à la Chaux-de-Fonds, sous le nom de Société Ferrat & Co, une société en commandite, commençant le 1^{er} janvier 1904.

EXTRAIT DE LA FEUILLE OFFICIELLE

Succession réquidée de Walter Ferrat et Antony Ducommun, les deux domiciliés à la Chaux-de-Fonds, ont constitué à la Chaux-de-Fonds, sous le nom de Société Ferrat & Co, une société en commandite, commençant le 1^{er} janvier 1904.

EXTRAIT DE LA FEUILLE OFFICIELLE

Succession réquidée de Walter Ferrat et Antony Ducommun, les deux domiciliés à la Chaux-de-Fonds, ont constitué à la Chaux-de-Fonds, sous le nom de Société Ferrat & Co, une société en commandite, commençant le 1^{er} janvier 1904.

EXTRAIT DE LA FEUILLE OFFICIELLE

Succession réquidée de Walter Ferrat et Antony Ducommun, les deux domiciliés à la Chaux-de-Fonds, ont constitué à la Chaux-de-Fonds, sous le nom de Société Ferrat & Co, une société en commandite, commençant le 1^{er} janvier 1904.

EXTRAIT DE LA FEUILLE OFFICIELLE

Succession réquidée de Walter Ferrat et Antony Ducommun, les deux domiciliés à la Chaux-de-Fonds, ont constitué à la Chaux-de-Fonds, sous le nom de Société Ferrat & Co, une société en commandite, commençant le 1^{er} janvier 1904.

EXTRAIT DE LA FEUILLE OFFICIELLE

Succession réquidée de Walter Ferrat et Antony Ducommun, les deux domiciliés à la Chaux-de-Fonds, ont constitué à la Chaux-de-Fonds, sous le nom de Société Ferrat & Co, une société en commandite, commençant le 1^{er} janvier 1904.

EXTRAIT DE LA FEUILLE OFFICIELLE

Succession réquidée de Walter Ferrat et Antony Ducommun, les deux domiciliés à la Chaux-de-Fonds, ont constitué à la Chaux-de-Fonds, sous le nom de Société Ferrat & Co, une société en commandite, commençant le 1^{er} janvier 1904.

EXTRAIT DE LA FEUILLE OFFICIELLE

Succession réquidée de Walter Ferrat et Antony Ducommun, les deux domiciliés à la Chaux-de-Fonds, ont constitué à la Chaux-de-Fonds, sous le nom de Société Ferrat & Co, une société en commandite, commençant le 1^{er} janvier 1904.

EXTRAIT DE LA FEUILLE OFFICIELLE

Succession réquidée de Walter Ferrat et Antony Ducommun, les deux domiciliés à la Chaux-de-Fonds, ont constitué à la Chaux-de-Fonds, sous le nom de Société Ferrat & Co, une société en commandite, commençant le 1^{er} janvier 1904.

CHRONIQUE ÉTRANGÈRE

Une bouteille à la mer. — Il n'est bruit à Rochefort que de la découverte d'une bouteille dans la rade de l'île d'Aix.

La mort vivante. — Les habitants de Belfast n'ont pas été peu surpris de voir apparaître une dame Mac Cormick, que l'on croyait morte et que l'on avait enterrée récemment.

La fortune d'Herbert Spencer. — Les biens-mobiliers d'Herbert Spencer, le philosophe anglais mort dernièrement, sont évalués officiellement à 450,000 francs.

Un nouveau fusil. — Pendant la guerre de Cuba et celle des Philippines, on ne comptait pas moins de sept différents modèles de fusil dont étaient armées les troupes de l'infanterie américaine.

Pour unifier l'armement, une commission avait été nommée l'année dernière en vue de rechercher le meilleur type de fusil et d'y apporter tous les perfectionnements de la balistique moderne.

Sur avis des membres de cette commission, le gouvernement vient d'adopter, pour l'infanterie, le Springfield rifle, qui dépasse en précision et en portée, assure-t-on, le fameux Krag-Jørgensen des Norvégiens, l'arme la plus parfaite actuellement en service.

Le Springfield rifle est une sorte de carabine à canon court (60 centimètres) pesant 3 kil. 700 et ayant un calibre de 6,5 mm. Sa hausse est graduée jusqu'à 2,200 mètres, et il lance un projectile de 22 grammes, pourvu d'une chemise de cuivre graissée, à la vitesse initiale de 660 mètres à la seconde.

Son exécution a été confiée au grand arsenal de Springfield (Massachusetts), d'où son nom — qui en livre 200 par jour, 5000 par mois. Avant la fin de la présente année, toute l'armée américaine sera munie du nouveau rifle de guerre; quant aux autres modèles, ils sont repassés au fur et à mesure aux troupes de réserve, appelées là-bas «National-Guard».

La folie. — On écrit d'Anvers, le 28 janvier: On a souvent exploité l'hypothèse de la folie frappant subitement le chef mécanicien, conducteur de quelque grand express. Le cas vient de se présenter pour la malle congolaise l'«Anversville», qui devait partir aujourd'hui d'Anvers pour le Congo, et dont le départ a failli être retardé pas la folie subite de son capitaine. M. Lovejoul avait déjà donné hier soir des signes alarmants sur l'état de son cerveau. Un visiteur étant venu le voir à son hôtel, le capitaine refusa de le recevoir, puis, au moment où il se retirait, descendit furieux pour lui donner des coups. Il fut assez tranquille durant la nuit, mais le matin il descendit sans le moindre vêtement et alla se promener dans cet état sur le quai. On pense si l'émotion fut grande.

M. Lovejoul fut ramené à l'hôtel et soumis à une étroite surveillance. Il a été immédiatement remplacé par le capitaine d'armement, M. Herfurth, qui a été chargé de conduire le steamer à Southampton, où un capitaine de la Compagnie de navigation sera préposé à la continuation du voyage au Congo.

Comment domo exclaima la dame blême d'exaspération. Après le dîner silencieux et rapide, Charles sortit et rentra tard. Le lendemain, à son lever, Mme Deschamps constata, stupéfaite, que Charles était déjà parti: — Bon, bon, grommela-t-elle, pousse ton jeu; mais tu ne m'y repinceras plus. Comme neuf heures allaient sonner, le soir, elle entendit le roulement d'une voiture s'arrêter devant la maison. D'un bond, elle fut à la fenêtre. — C'est trop fort!... fit-elle, ses mains crispées à l'appui, tout le buste en dehors; c'est lui, c'est bien lui!... Un valet de pied lui tendit la portière ouverte. Charles donna des ordres, le coupé fila. En mangeant il trait son carnet et prenait des notes. Le démon des affaires l'avait agrippé; sa cervelle bouillait sous l'emprise nouvelle, si ardue. Il avait oublié sa mère et se remémorait les premières formules de son initiation. Tout son avenir maintenant ne dépendait plus que de lui.

M. Delord, avec des façons exquises, l'avait obligé à prendre une avance sur ses appointements, avance imputable sur le règlement de fin d'année. Il l'avait également dispensé de louer, pour le moment, une voiture à ses frais, insistait pour qu'il se servit du coupé de service. Charles calculait déjà l'aléa des bénéfices extra-mensuels et, son buste se gonflait comme si les billets bleus enfermés dans son portefeuille le quittaient d'une rotundité d'opulente. — A propos, dit-il tout à coup, je te serais obligé de soigner les repas. Mon nouveau travail exige une dépense de forces que les légumes, excellents d'ailleurs, me semblent impuissants à récupérer.

Charles calculait déjà l'aléa des bénéfices extra-mensuels et, son buste se gonflait comme si les billets bleus enfermés dans son portefeuille le quittaient d'une rotundité d'opulente. — A propos, dit-il tout à coup, je te serais obligé de soigner les repas. Mon nouveau travail exige une dépense de forces que les légumes, excellents d'ailleurs, me semblent impuissants à récupérer.

Charles calculait déjà l'aléa des bénéfices extra-mensuels et, son buste se gonflait comme si les billets bleus enfermés dans son portefeuille le quittaient d'une rotundité d'opulente. — A propos, dit-il tout à coup, je te serais obligé de soigner les repas. Mon nouveau travail exige une dépense de forces que les légumes, excellents d'ailleurs, me semblent impuissants à récupérer.

Charles calculait déjà l'aléa des bénéfices extra-mensuels et, son buste se gonflait comme si les billets bleus enfermés dans son portefeuille le quittaient d'une rotundité d'opulente. — A propos, dit-il tout à coup, je te serais obligé de soigner les repas. Mon nouveau travail exige une dépense de forces que les légumes, excellents d'ailleurs, me semblent impuissants à récupérer.

Charles calculait déjà l'aléa des bénéfices extra-mensuels et, son buste se gonflait comme si les billets bleus enfermés dans son portefeuille le quittaient d'une rotundité d'opulente. — A propos, dit-il tout à coup, je te serais obligé de soigner les repas. Mon nouveau travail exige une dépense de forces que les légumes, excellents d'ailleurs, me semblent impuissants à récupérer.

Charles calculait déjà l'aléa des bénéfices extra-mensuels et, son buste se gonflait comme si les billets bleus enfermés dans son portefeuille le quittaient d'une rotundité d'opulente. — A propos, dit-il tout à coup, je te serais obligé de soigner les repas. Mon nouveau travail exige une dépense de forces que les légumes, excellents d'ailleurs, me semblent impuissants à récupérer.

Charles calculait déjà l'aléa des bénéfices extra-mensuels et, son buste se gonflait comme si les billets bleus enfermés dans son portefeuille le quittaient d'une rotundité d'opulente. — A propos, dit-il tout à coup, je te serais obligé de soigner les repas. Mon nouveau travail exige une dépense de forces que les légumes, excellents d'ailleurs, me semblent impuissants à récupérer.

Charles calculait déjà l'aléa des bénéfices extra-mensuels et, son buste se gonflait comme si les billets bleus enfermés dans son portefeuille le quittaient d'une rotundité d'opulente. — A propos, dit-il tout à coup, je te serais obligé de soigner les repas. Mon nouveau travail exige une dépense de forces que les légumes, excellents d'ailleurs, me semblent impuissants à récupérer.

Charles calculait déjà l'aléa des bénéfices extra-mensuels et, son buste se gonflait comme si les billets bleus enfermés dans son portefeuille le quittaient d'une rotundité d'opulente. — A propos, dit-il tout à coup, je te serais obligé de soigner les repas. Mon nouveau travail exige une dépense de forces que les légumes, excellents d'ailleurs, me semblent impuissants à récupérer.

Charles calculait déjà l'aléa des bénéfices extra-mensuels et, son buste se gonflait comme si les billets bleus enfermés dans son portefeuille le quittaient d'une rotundité d'opulente. — A propos, dit-il tout à coup, je te serais obligé de soigner les repas. Mon nouveau travail exige une dépense de forces que les légumes, excellents d'ailleurs, me semblent impuissants à récupérer.

Charles calculait déjà l'aléa des bénéfices extra-mensuels et, son buste se gonflait comme si les billets bleus enfermés dans son portefeuille le quittaient d'une rotundité d'opulente. — A propos, dit-il tout à coup, je te serais obligé de soigner les repas. Mon nouveau travail exige une dépense de forces que les légumes, excellents d'ailleurs, me semblent impuissants à récupérer.

Charles calculait déjà l'aléa des bénéfices extra-mensuels et, son buste se gonflait comme si les billets bleus enfermés dans son portefeuille le quittaient d'une rotundité d'opulente. — A propos, dit-il tout à coup, je te serais obligé de soigner les repas. Mon nouveau travail exige une dépense de forces que les légumes, excellents d'ailleurs, me semblent impuissants à récupérer.

Charles calculait déjà l'aléa des bénéfices extra-mensuels et, son buste se gonflait comme si les billets bleus enfermés dans son portefeuille le quittaient d'une rotundité d'opulente. — A propos, dit-il tout à coup, je te serais obligé de soigner les repas. Mon nouveau travail exige une dépense de forces que les légumes, excellents d'ailleurs, me semblent impuissants à récupérer.

ET L'AMOUR VINT!

Mais elle comprenait bien que les amoureux étaient dans leur droit. Sa conscience tiraillée par des mobiles divers la jetait en des perplexités qui n'en finissaient plus. De quel côté qu'elle eût, il lui fallait descendre à des infractions, les unes pénielles, les autres dangereuses. Celles-ci naturellement écartées, il ne lui restait qu'à se soumettre à celles qui n'étaient surtout fâcheuses que pour elle. Mais les fiancés se moquaient bien de cela!

— Tromper mère! répétait Françoise indignée. — Tromper notre confiance! ripostait Juliette! Abuser de notre aveu! C'est propre cela! Si nous ne l'avions rien dit, cependant, les choses auraient continué leur petit train accoutumé. Il n'y a donc que ta complicité qui te gêne. Eh bien, gêne-toi un peu pour nous obliger...

Après d'interminables débats, il demeura convenu, enfin, que rien ne serait changé dans les habitudes visites de Charles. Il continuerait à s'occuper de l'affaire qui intéressait Florentin, et à tenir ces dames au courant de ses démarches. Rien de plus naturel d'ailleurs. Pendant ce temps il s'installait à ses nouvelles fonctions, réservant à Mme Deschamps le coup de théâtre des appointements touchés à la fin du mois pour avouer sa nouvelle fortune et enlever le consentement tant souhaité.

S'il n'avait compté que sur cela, pourtant, il eût éprouvé moins de confiance; mais il méditait d'employer un moyen qui lui était suggéré par les confidences de Juliette sur l'aboutissement triomphal de la passion que Françoise inspirait certainement à M. Delord. Il se promettait toutefois de n'user de l'influence péremptoire de cette indiscretion que si l'obstacle de sa mère l'y obligeait. Son plan était, et certain, mainte-

nant, de la réalisation de ses plus chers desirs, Charles reprit tout son bel aplomb de la matinée, encore accru par l'orgueilleuse joie de sa nouvelle fortune. Lorsqu'il eut accompagné jusqu'à l'omnibus de Passy Françoise et sa sœur, il reprit le chemin de son logis de l'allure importante d'un monsieur qui a acquis des droits indiscutables à l'universel respect. La tête haute, la canne en bataille, il évitait fièrement d'être coudoyé par la foule obscure de laquelle il venait enfin de s'évader par le choix intelligent du destin.

Mme Deschamps, qui guettait sa venue de son observatoire du cinquième, se précipita pour ouvrir avant qu'il n'eût touché la porte. — Eh bien? demanda-t-elle, le dévot? — Tu consens-tu, bien vrai?... tu consens-tu? — Oui, mon petit, tout ce que tu voudras, je le veux; mais calme-toi, retrouve tes idées... Oh! mon Dieu! qu'ai-je fait?... — Je me repens, gémissait la mère désespérée... Mon enfant, mon Charles, calme-toi, reviens à toi, je... consens à tout...

Charles tomba assis tout net, les jambes cassées. Et c'était lui qui murmurait: — Tu consens-tu, bien vrai?... tu consens-tu? — Oui, mon petit, tout ce que tu voudras, je le veux; mais calme-toi, retrouve tes idées... Oh! mon Dieu! qu'ai-je fait?... — Je me repens, gémissait la mère désespérée... Mon enfant, mon Charles, calme-toi, reviens à toi, je... consens à tout...

Charles tomba assis tout net, les jambes cassées. Et c'était lui qui murmurait: — Tu consens-tu, bien vrai?... tu consens-tu? — Oui, mon petit, tout ce que tu voudras, je le veux; mais calme-toi, retrouve tes idées... Oh! mon Dieu! qu'ai-je fait?... — Je me repens, gémissait la mère désespérée... Mon enfant, mon Charles, calme-toi, reviens à toi, je... consens à tout...

Charles tomba assis tout net, les jambes cassées. Et c'était lui qui murmurait: — Tu consens-tu, bien vrai?... tu consens-tu? — Oui, mon petit, tout ce que tu voudras, je le veux; mais calme-toi, retrouve tes idées... Oh! mon Dieu! qu'ai-je fait?... — Je me repens, gémissait la mère désespérée... Mon enfant, mon Charles, calme-toi, reviens à toi, je... consens à tout...

Charles tomba assis tout net, les jambes cassées. Et c'était lui qui murmurait: — Tu consens-tu, bien vrai?... tu consens-tu? — Oui, mon petit, tout ce que tu voudras, je le veux; mais calme-toi, retrouve tes idées... Oh! mon Dieu! qu'ai-je fait?... — Je me repens, gémissait la mère désespérée... Mon enfant, mon Charles, calme-toi, reviens à toi, je... consens à tout...

Charles tomba assis tout net, les jambes cassées. Et c'était lui qui murmurait: — Tu consens-tu, bien vrai?... tu consens-tu? — Oui, mon petit, tout ce que tu voudras, je le veux; mais calme-toi, retrouve tes idées... Oh! mon Dieu! qu'ai-je fait?... — Je me repens, gémissait la mère désespérée... Mon enfant, mon Charles, calme-toi, reviens à toi, je... consens à tout...

Charles tomba assis tout net, les jambes cassées. Et c'était lui qui murmurait: — Tu consens-tu, bien vrai?... tu consens-tu? — Oui, mon petit, tout ce que tu voudras, je le veux; mais calme-toi, retrouve tes idées... Oh! mon Dieu! qu'ai-je fait?... — Je me repens, gémissait la mère désespérée... Mon enfant, mon Charles, calme-toi, reviens à toi, je... consens à tout...

Charles tomba assis tout net, les jambes cassées. Et c'était lui qui murmurait: — Tu consens-tu, bien vrai?... tu consens-tu? — Oui, mon petit, tout ce que tu voudras, je le veux; mais calme-toi, retrouve tes idées... Oh! mon Dieu! qu'ai-je fait?... — Je me repens, gémissait la mère désespérée... Mon enfant, mon Charles, calme-toi, reviens à toi, je... consens à tout...

Charles tomba assis tout net, les jambes cassées. Et c'était lui qui murmurait: — Tu consens-tu, bien vrai?... tu consens-tu? — Oui, mon petit, tout ce que tu voudras, je le veux; mais calme-toi, retrouve tes idées... Oh! mon Dieu! qu'ai-je fait?... — Je me repens, gémissait la mère désespérée... Mon enfant, mon Charles, calme-toi, reviens à toi, je... consens à tout...

Charles tomba assis tout net, les jambes cassées. Et c'était lui qui murmurait: — Tu consens-tu, bien vrai?... tu consens-tu? — Oui, mon petit, tout ce que tu voudras, je le veux; mais calme-toi, retrouve tes idées... Oh! mon Dieu! qu'ai-je fait?... — Je me repens, gémissait la mère désespérée... Mon enfant, mon Charles, calme-toi, reviens à toi, je... consens à tout...

Charles tomba assis tout net, les jambes cassées. Et c'était lui qui murmurait: — Tu consens-tu, bien vrai?... tu consens-tu? — Oui, mon petit, tout ce que tu voudras, je le veux; mais calme-toi, retrouve tes idées... Oh! mon Dieu! qu'ai-je fait?... — Je me repens, gémissait la mère désespérée... Mon enfant, mon Charles, calme-toi, reviens à toi, je... consens à tout...

Charles tomba assis tout net, les jambes cassées. Et c'était lui qui murmurait: — Tu consens-tu, bien vrai?... tu consens-tu? — Oui, mon petit, tout ce que tu voudras, je le veux; mais calme-toi, retrouve tes idées... Oh! mon Dieu! qu'ai-je fait?... — Je me repens, gémissait la mère désespérée... Mon enfant, mon Charles, calme-toi, reviens à toi, je... consens à tout...

Charles tomba assis tout net, les jambes cassées. Et c'était lui qui murmurait: — Tu consens-tu, bien vrai?... tu consens-tu? — Oui, mon petit, tout ce que tu voudras, je le veux; mais calme-toi, retrouve tes idées... Oh! mon Dieu! qu'ai-je fait?... — Je me repens, gémissait la mère désespérée... Mon enfant, mon Charles, calme-toi, reviens à toi, je... consens à tout...

Charles tomba assis tout net, les jambes cassées. Et c'était lui qui murmurait: — Tu consens-tu, bien vrai?... tu consens-tu? — Oui, mon petit, tout ce que tu voudras, je le veux; mais calme-toi, retrouve tes idées... Oh! mon Dieu! qu'ai-je fait?... — Je me repens, gémissait la mère désespérée... Mon enfant, mon Charles, calme-toi, reviens à toi, je... consens à tout...

Charles tomba assis tout net, les jambes cassées. Et c'était lui qui murmurait: — Tu consens-tu, bien vrai?... tu consens-tu? — Oui, mon petit, tout ce que tu voudras, je le veux; mais calme-toi, retrouve tes idées... Oh! mon Dieu! qu'ai-je fait?... — Je me repens, gémissait la mère désespérée... Mon enfant, mon Charles, calme-toi, reviens à toi, je... consens à tout...

Charles tomba assis tout net, les jambes cassées. Et c'était lui qui murmurait: — Tu consens-tu, bien vrai?... tu consens-tu? — Oui, mon petit, tout ce que tu voudras, je le veux; mais calme-toi, retrouve tes idées... Oh! mon Dieu! qu'ai-je fait?... — Je me repens, gémissait la mère désespérée... Mon enfant, mon Charles, calme-toi, reviens à toi, je... consens à tout...

Charles tomba assis tout net, les jambes cassées. Et c'était lui qui murmurait: — Tu consens-tu, bien vrai?... tu consens-tu? — Oui, mon petit, tout ce que tu voudras, je le veux; mais calme-toi, retrouve tes idées... Oh! mon Dieu! qu'ai-je fait?... — Je me repens, gémissait la mère désespérée... Mon enfant, mon Charles, calme-toi, reviens à toi, je... consens à tout...

Charles tomba assis tout net, les jambes cassées. Et c'était lui qui murmurait: — Tu consens-tu, bien vrai?... tu consens-tu? — Oui, mon petit, tout ce que tu voudras, je le veux; mais calme-toi, retrouve tes idées... Oh! mon Dieu! qu'ai-